

Motion du 17 février 2009 de Mmes Salika Wenger, Vera Figurek, Marie-France Spielmann, MM. Christian Zaugg et Pierre Rumo: «Sauvons Saint-Gervais et le CIC».

(retirée lors de la séance du 17 février 2009)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- les 5699 signatures d'électrices et d'électeurs de la Ville de Genève qui ont été déposées à l'appui du référendum «Sauvons Saint-Gervais!»;
- que ce référendum vise à soumettre à la votation populaire la disposition budgétaire adoptée par le Conseil municipal le 6 décembre 2008 et qui réduit la subvention à la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image de 1 090 985 francs destinée au fonctionnement du Centre pour l'image contemporaine (CIC);
- que le vote de cette modification budgétaire implique le transfert du CIC vers d'autres entités culturelles et entraîne sa disparition comme structure propre;
- que le caractère interdépendant de ces activités ne permet pas leur dissociation au profit d'autres structures culturelles qui n'ont pas vocation à remplir les missions pluridisciplinaires du CIC;
- que le vote du 6 décembre 2008 aboutit purement et simplement à la disparition du CIC et à un appauvrissement regrettable de la vie culturelle genevoise;
- que le département de la culture et la Fondation de Saint-Gervais Genève semblent considérer qu'ils peuvent aller de l'avant dans le démantèlement du CIC en dépit du référendum en cours;
- que la collection a été réunie afin de constituer à Genève un lieu d'archives et d'information, un outil de connaissance et d'enseignement des images en mouvement et qu'elle ne peut donc être séparée du CIC,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- prendre en compte la demande du référendum «Sauvons Saint-Gervais!»;
- présenter dans les meilleurs délais une modification budgétaire qui rétablisse la ligne budgétaire du Centre pour l'image contemporaine (CIC) telle qu'elle est définie dans le budget 2008;
- proposer les compensations budgétaires permettant ce rétablissement;
- permettre au CIC de poursuivre normalement et intégralement ses activités artistiques;
- rétablir les missions du CIC à Saint-Gervais, notamment les expositions et les biennales ainsi que la gestion de la collection et de la médiathèque;
- demander au conseil de Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image de mettre en œuvre les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'institution, notamment en mettant rapidement au concours le poste d'un directeur artistique pour le CIC.